



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 12
du 25 mars 2021**

Sommaire

Organisation générale

Coronavirus

Poursuite de la continuité pédagogique dans les établissements des départements concernés par des mesures sanitaires renforcées
circulaire du 19-3-2021 (NOR : MENE2109086C)

Réglementation financière et comptable

Convention de délégation de gestion

Mutualisation du système d'information Socle-RH
convention du 8-2-2021 (NOR : MTRZ2130059X)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conseil et commercialisation de solutions techniques
arrêté du 25-11-2020 - JO du 28-2-2021 (NOR : ESRS2024863A)

Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conception et industrialisation en construction navale : modification
arrêté du 7-12-2020 - JO du 28-2-2021 (NOR : ESRS2032976A)

Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur métiers de la mesure
arrêté du 18-12-20 - JO du 28-2-2021 (NOR : ESRS2036092A)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général et technologique

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2022, pour l'année scolaire 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19
note de service du 19-3-2021 (NOR : MENE2108372N)

Sections binationales Abibac

Programmes d'enseignement d'histoire et de langue et littérature allemandes : modification
arrêté du 22-2-2021 - JO du 6-3-2021 (NOR : MENE2102345A)

Sections internationales espagnoles

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde
note de service du 3-3-2021 (NOR : MENE2104563N)

Sections internationales espagnoles

Adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale
note de service du 3-3-2021 (NOR : MENE2104565N)

Sections internationales espagnoles

Adaptation du programme d'histoire-géographie de terminale générale
note de service du 25-2-2021 (NOR : MENE2104572N)

Baccalauréat général

Partie pratique de l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques - session 2021
note de service du 16-3-2021 (NOR : MENE2101467N)

Personnels

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours internes du Capes à affectation locale en Guyane - session 2021
arrêté du 2-3-2021 (NOR : MENH2108350A)

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes et internes du Capes avec affectation à Mayotte - session 2021
arrêté du 2-3-2021 (NOR : MENH2108358A)

Organisation générale

Coronavirus

Poursuite de la continuité pédagogique dans les établissements des départements concernés par des mesures sanitaires renforcées

NOR : MENE2109086C

circulaire du 19-3-2021

MENJS - DGESCO

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'academie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'academie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Afin de faire face à la situation sanitaire tout en assurant la continuité des apprentissages, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a publié, en juillet 2020, un plan de continuité pédagogique présentant différentes modalités d'organisation du service public de l'enseignement en fonction de l'intensité de la circulation locale ou nationale du virus. Ce plan a été complété par la circulaire du 6 novembre 2020 (MENE2030573C), la circulaire du 15 janvier 2021 (MENE2101755C) et la circulaire du 19 février 2021 (MENE105908C), qui invitent les directeurs d'école et chefs d'établissements à préparer, avec leurs équipes, un plan de continuité pédagogique pour faire face aux différentes situations susceptibles d'intervenir. La circulaire du 6 novembre 2020 prévoit notamment que les lycées ont la possibilité d'adapter leur fonctionnement de manière à assurer la plus stricte application du protocole sanitaire, en organisant une partie des enseignements à distance, après accord de l'autorité académique.

À compter du 20 mars 2021, et pour une durée de quatre semaines, les mesures sanitaires sont renforcées dans les départements des régions Île-de-France, Hauts-de-France et les départements des Alpes-Maritimes, de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Dans tous les lycées publics ou privés sous contrat de ces départements, les chefs d'établissements poursuivent ou mettent en place une organisation des enseignements reposant sur des apprentissages en présence et à distance. Cette organisation « hybride », obligatoire, garantit à tout élève scolarisé de bénéficier des apprentissages obligatoires, sous forme de cours, en présence au sein de l'établissement, à distance ou de travail en autonomie, sur l'intégralité du temps scolaire.

L'organisation retenue garantit à chaque élève de bénéficier, dans le respect des règles sanitaires, d'un maximum de cours au sein de l'établissement. En tout état de cause, le nombre d'heures de cours suivies en présentiel ne peut être inférieur à 50 % d'ici aux prochains congés scolaires.

La jauge de référence, lorsque la configuration de l'établissement le nécessite, est fixée à la moitié des élèves. Ce critère s'apprécie à l'échelle globale des établissements dans la continuité des organisations d'ores et déjà retenues par ceux-ci.

L'objectif est d'assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves, dans toutes les disciplines.

Vu l'urgence sanitaire, la consultation du conseil d'administration sur ces éventuelles évolutions peut s'effectuer *a posteriori*, si les délais de mise en œuvre le justifient.

Le chef d'établissement informe la collectivité de rattachement des évolutions apportées au plan de continuité pédagogique. Si les modifications affectent substantiellement le service des agents de la collectivité territoriale de rattachement, une concertation a lieu en amont avec les services du conseil régional. Une fois ces évolutions validées, les familles sont informées sans délai et dans le détail de l'organisation retenue.

Les chefs d'établissement peuvent, en tant que de besoin, s'appuyer sur les équipes académiques en charge de la continuité pédagogique.

Les circulaires des 6 novembre 2020, 15 janvier 2021 et 19 février 2021 restent applicables, sous réserve de la présente circulaire.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray

Réglementation financière et comptable

Convention de délégation de gestion

Mutualisation du système d'information Socle-RH

NOR : MTRZ2130059X
convention du 8-2-2021
MTI - MSS - MENJS

Entre :

La direction du numérique des ministères sociaux, représentée par Hélène Brisset, directrice du numérique, ci-après dénommée « les MSO »,

Et :

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par M. Emmanuel Spinat, directeur du SCN service de modernisation des SIRH pour l'éducation (SemsirH), ci-après dénommé « le MENJS »,

Il est convenu ce qui suit :

Glossaire

CisiRH : centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines.

RenoirH : système d'information RH de gestion administrative et de préliquidation (HRAccess). Cette application est hébergée et maintenue par le CisiRH.

Socle-RH : base de données PostgreSQL, intégrant des scripts d'alimentation des données RenoirH. Le CisiRH reverse quotidiennement (par code ministère) des exports de données aux utilisateurs de RenoirH. Le principe de fonctionnement repose sur 2 modes d'alimentation et de synchronisation non exclusifs : Full (annule et remplace) ou Diff (différentiel depuis la dernière transmission).

Communauté : entités utilisatrices de RenoirH se regroupant dans l'objectif de mutualiser ses moyens et compétences pour le développement et le maintien en condition opérationnelle du Socle-RH.

Article 1 - Objet de la convention

Dans le cadre de l'adoption de la solution RenoirH en 2016 par les ministères sociaux, un système d'information Socle-RH a été construit par la DNUM des MSO afin d'urbaniser et d'optimiser l'alimentation de ses applications ministérielles.

La présente convention propose d'entretenir conjointement le produit Socle-RH. Les conditions de fonctionnement seront régies par une gouvernance co-animée par les utilisateurs de RenoirH et souhaitant former une communauté.

La convention est conclue en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État entre les MSO, service délégataire et le MENJS, service délégant.

Dans ce cadre, la convention précise en particulier les conditions dans lesquelles le MENJS autorise les MSO, en son nom et pour le compte de la communauté ou son propre compte, l'exécution de dépenses relevant de l'UO 0214-CEN2-DPSI dont il est responsable.

Article 2 - Principes relatifs à la co-gestion du Socle-RH

Le développement et la maintenance applicative du Socle-RH sont réalisés par un prestataire unique agissant dans le cadre d'un marché de TMA rattaché contractuellement aux MSO.

Les MSO mettent à disposition de la communauté des accès pour la gestion des tickets de maintenance (Mantis) et de la documentation projet (Sharepoint).

Les membres de la communauté conviennent de maintenir le Socle-RH à l'état de l'art, ainsi que le dictionnaire des données (pivot), en lien avec le CisiRH qui maintient la demie interface RenoirH. Les membres participent aux travaux de spécifications et de recette, apportent leur expertise technique et participent au financement et à la sécurité du système. Il n'y a pas d'obligation minimale pour un membre.

Les versions du produit Socle-RH sont mises à la disposition des membres de la communauté par le prestataire. Chaque membre réalise localement son instanciation (scripts, code source et base de données) et en assure l'hébergement, l'exploitation, la supervision et l'interfaçage [1] avec le CisiRH.

Il est convenu que le produit Socle-RH n'intégrera pas de développement spécifique à un membre.

La maintenance et les évolutions du Socle-RH porteront essentiellement sur :

- l'alignement aux évolutions du modèle de données RenoirH ;
- l'obsolescence technique ;

- la sécurité du SI ;
- la conformité RGPD ;
- la performance ;
- l'assistance technique et le support du prestataire.

Article 3 - Durée de la convention et marché

La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties.

Elle est conclue jusqu'à la date de fin de marché de TMA portée par les MSO pour la maintenance du Socle-RH.

Marché Miriad :

- Chorus n° 1300127220 ;
- notifié le 6 septembre 2017 ;
- titulaire : Anteo ;
- fin prévisionnelle : 5 septembre 2021.

Article 4 - Rôles et responsabilités des parties

Les MSO assurent le portage du marché et la relation contractuelle relative aux conditions générales du marché.

Le MENJS et les MSO participent à la gouvernance de la communauté, s'engagent solidairement à l'animation et au financement de la maintenance du Socle-RH, conformément aux articles 5, 6, 7 et 8 de la présente convention.

Le principe communautaire repose sur l'intérêt indivisible d'entretenir et de bénéficier du patrimoine applicatif Socle-RH. Chaque membre décide des formes et mesures de sa contribution : ressources, expertises, financement. Il n'est fixé aucune contribution minimale.

Article 5 - Gouvernance de la maintenance du Socle-RH

Un comité de suivi trimestriel (Cosui) a été mis en place début 2018. Il réunit les représentants de chaque membre de la communauté et le prestataire de TMA.

Le comité est chargé de suivre les demandes d'évolution, d'arbitrer sur les priorités, le financement et de définir la feuille de route du produit.

La validation d'une évolution devra faire consensus, c'est-à-dire un accord positif et unanime (sans opposition formelle) de l'ensemble des membres signataires de la convention, représentés par le responsable de la convention ou le responsable opérationnel.

Le secrétariat peut être assuré par un membre de la communauté, ou par le prestataire à défaut.

En cas de désaccord, le Cosui pourra convoquer un comité de pilotage exceptionnel (Copil) réunissant les représentants signataires de la présente convention.

Article 6 - Procédure de commande

Dans le cadre de la présente convention, il est convenu que les MSO, en leur qualité de pouvoir adjudicateur, émettent les bons de commande des prestations sur le fondement des marchés conclus avec les fournisseurs. Les demandes d'achat visant à engager les commandes font l'objet d'un accord préalable du MENJS, formalisé par mail.

Article 7 - Dispositions financières

Le MENJS s'engage à mettre à disposition, sur l'UO 0214-CEN2-DPSI, dès signature de la convention, les crédits nécessaires à la réalisation des prestations demandées par le MENJS, dans la limite d'un plafond annuel de dépenses de 50 000 € en AE et en CP.

Le Cosui sera en charge de consolider l'ensemble des engagements réalisés par les membres de la communauté et de déterminer les prévisions budgétaires pour l'année N+1.

La nature des prestations commandées pourra couvrir :

- communément à tous les membres, la réalisation d'études ou de développement d'évolutions relatifs au Socle-RH mutualisé ;
- en propre à l'un des membres, une assistance technique sur site et/ou forfait de maintien en condition opérationnelle (MCO).

Article 8 - Exécution de la dépense

Le MENJS confie au service délégataire (les MSO) la signature ou la validation des actes de dépense pris dans le cadre de l'exécution de la présente convention et approuvée en Cosui.

La saisie et la validation dans le système d'information financière Chorus des actes de dépense relevant de la présente convention sont effectuées selon les modalités en vigueur pour les autres actes de dépense du délégataire (les MSO).

Le comptable assignataire des dépenses est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) placé auprès du service délégataire (les MSO).

Les MSO procèdent aux demandes d'habilitations Chorus nécessaires à la mise en œuvre des modalités d'exécution financière prévues par la présente convention.

Article 9 - Imputations

Les dépenses visées par la présente convention pour le compte du délégant sont imputées sur le programme 214 Soutien de la politique de l'éducation nationale.

La codification dans Chorus des données d'imputation spécifiques aux dépenses visées par la présente convention est la suivante :

Centre financier	0214-CEN2-DPSI
Domaine fonctionnel	0214-08-02
Activité	021402GP0101
Centre de coûts	SGSIFSU075
Imputation éOTP	E-S00102-200-X-PXXXXXX-Y (dépenses immobilisables) E-S00102-201-X-PXXXXXX-Z (charges)
Immobilisation FIEC	71868
Service exécutant	FAC9490075
Groupe acheteur	614

Article 10 - Publication, modification et dénonciation de la convention

La convention peut être dénoncée ou modifiée à tout moment, à l'initiative d'un des signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Une notification écrite de la décision de résiliation ainsi que l'information des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels sont nécessaires.

Cette résiliation ne donne droit à aucune indemnité par l'autre partie.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la prise d'effet de la résiliation et sous réserve de dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Toute modification ou tout renouvellement ne peut être valablement apporté que par la signature, par les deux parties, d'un avenant à la présente ou d'une nouvelle convention au terme de la présente convention.

Un exemplaire de la présente convention sera communiqué aux contrôleurs budgétaires et comptables ministériels.

La présente convention sera publiée au Bulletin officiel de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

[1] L'abonnement au transfert de données RenoiRH à Socle-RH est encadré par une convention de service reliant un utilisateur RenoiRH et le CisiRH.

Fait le 8 février 2021

Pour la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et
le ministre des Solidarités et de la Santé, et par délégation,
La directrice du numérique,
Hélène Brisset

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur du SCN SemsirH,
Emmanuel Spinat

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conseil et commercialisation de solutions techniques

NOR : ESRS2024863A

arrêté du 25-11-2020 - JO du 28-2-2021

MESRI - DGESIP - MOM

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 9-5-1995 ; arrêté du 24-6-2005 ; arrêté du 17-6-2020 ; avis du CSE du 30-6-2020 ; avis du Cneser du 6-7-2020 ; avis de la commission professionnelle consultative commerce du 17-11-2020

Article 1 - La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conseil et commercialisation de solutions techniques sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté. Sa présentation synthétique est définie en annexe I du présent arrêté.

Article 2 - Les référentiels des activités professionnelles et de compétences sont définis respectivement aux annexes II et III du présent arrêté.

Le référentiel d'évaluation fixé à l'annexe IV du présent arrêté comprend les unités constitutives du diplôme, les unités communes au brevet de technicien supérieur conseil et commercialisation de solutions techniques et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur, le règlement d'examen et la définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation qui sont définis respectivement aux annexes IV.a, IV.b, IV.c, IV.d du présent arrêté.

L'horaire hebdomadaire des enseignements en formation initiale sous statut scolaire et le stage en milieu professionnel sont définis respectivement en annexes V.a et V.b au présent arrêté.

Article 3 - Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles D. 643-14 et D. 643-20 à D. 643-23 du Code de l'éducation. Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session à laquelle il s'inscrit. La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur de région académique. Le brevet de technicien supérieur conseil et commercialisation de solutions techniques est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions des articles D. 643-13 à D. 643-26 du Code de l'éducation.

Article 4 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen, organisées conformément à l'arrêté du 23 août 2006 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur technico-commercial, et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté, sont précisées en annexe VI au présent arrêté.

La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 aux épreuves de l'examen subi selon les dispositions de l'arrêté du 23 août 2006 modifié précité et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article D. 643-15 du Code de l'éducation, et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 5 - La première session du brevet de technicien supérieur conseil et commercialisation de solutions techniques organisée conformément aux dispositions du présent arrêté a lieu en 2023.

La dernière session du brevet de technicien supérieur technico-commercial organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 août 2006 modifié précité a lieu en 2022. À l'issue de cette session, l'arrêté du 23 août 2006 modifié précité est abrogé.

Article 6 - Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Pour l'application de l'article 3, la référence au recteur de région académique est remplacée par la référence

au vice-recteur.

Article 7 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la directrice générale des outre-mer et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 25 novembre 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,
Isabelle Prat

Pour le ministre des Outre-mer, et par délégation,
La directrice générale des outre-mer,
Sophie Brocas

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le site [Légifrance](#).

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur conception et industrialisation en construction navale : modification

NOR : ESRS2032976A

arrêté du 7-12-2020 - JO du 28-2-2021

MESRI - DGESIP - MOM

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 13-2-2017 modifié ; arrêté du 21-3-2019 ; avis du CSE du 17-11-2020 ; avis du Cneser du 24-11-2020

Article 1 - Les dispositions de l'annexe II.a de l'arrêté du 13 février 2017 modifié susvisé, relatives aux unités constitutives du diplôme, sont remplacées par celles figurant à l'annexe I du présent arrêté.
Les dispositions de l'annexe II.c de l'arrêté du 13 février 2017 modifié susvisé, relatives au règlement d'examen, sont remplacées par celles figurant à l'annexe II du présent arrêté.
Les dispositions de l'annexe II.d de l'arrêté du 13 février 2017 modifié susvisé, relatives à la définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation, sont remplacées par celles figurant à l'annexe III du présent arrêté.
Les dispositions de l'annexe IV de l'arrêté du 13 février 2017 modifié susvisé, relatives aux correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'arrêté du 28 août 1998, portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur construction navale et les épreuves de l'examen organisées conformément à l'arrêté susvisé, sont remplacées par celles figurant à l'annexe IV du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la rentrée 2021 et pour une première session d'examen en 2022.

Article 3 - I- Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

II- L'arrêté du 13 février 2017 modifié précité est ainsi modifié :

a) à l'article 6, après les mots : « chaque recteur » sont ajoutés les mots : « de région académique » ;

b) il est inséré un article 8 bis ainsi rédigé :

« Art. 8 bis - Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Pour l'application de l'article 6 du présent arrêté, la référence au recteur de région académique est remplacée par la référence au vice-recteur. ».

III- Après l'article 1er de l'arrêté du 21 mars 2019 susvisé, il est ajouté un nouvel article 1er bis ainsi rédigé :

« Art. 1er bis - Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. ».

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la directrice générale des outre-mer et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 décembre 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,
Isabelle Prat

Pour le ministre des Outre-mer, et par délégation,
La directrice générale des outre-mer,
Sophie Brocas

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal](#)

officiel de la République française authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le site [Légifrance](#).

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur métiers de la mesure

NOR : ESRS2036092A

arrêté du 18-12-20 - JO du 28-2-2021

MESRI - DGESIP - MOM

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 9-5-1995 ; arrêté du 24-6-2005 ; arrêté du 17-6-2020 ; avis du CSE du 17-11-2020 ; avis du Cneser du 24-11-2020 ; avis de la commission professionnelle consultative industrie du 17-12-2020

Article 1 - La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur métiers de la mesure sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Sa présentation synthétique est définie en annexe I au présent arrêté.

Article 2 - Les référentiels des activités professionnelles et de compétences, ainsi que le lexique, sont définis respectivement aux annexes II.a, II.b et II.c du présent arrêté.

Le référentiel d'évaluation fixé à l'annexe III du présent arrêté comprend les unités constitutives du diplôme, les unités communes au brevet de technicien supérieur métiers de la mesure et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur, le règlement d'examen et la définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation qui sont définis respectivement aux annexes III.a, III.b, III.c, III.d du présent arrêté.

L'horaire hebdomadaire des enseignements en formation initiale sous statut scolaire, le stage en milieu professionnel et la conduite de projet sont définis respectivement en annexes IV.a, IV.b et IV.c au présent arrêté.

Article 3 - Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles D. 643-14 et D. 643-20 à D. 643-23 du Code de l'éducation. Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session à laquelle il s'inscrit. La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur de région académique. Le brevet de technicien supérieur métiers de la mesure est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions des articles D. 643-13 à D. 643-26 du Code de l'éducation.

Article 4 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'arrêté du 29 juillet 1998 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire, et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté, sont précisées en annexe V au présent arrêté.

La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 aux épreuves de l'examen subi, selon les dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1998 modifié précité et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article D. 643-15 du Code de l'éducation, et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 5 - La première session du brevet de technicien supérieur métiers de la mesure organisée conformément aux dispositions du présent arrêté a lieu en 2023.

La dernière session du brevet de technicien supérieur techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1998 modifié précité a lieu en 2022. À l'issue de cette session, l'arrêté du 29 juillet 1998 modifié précité est abrogé.

Article 6 - I- Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Pour l'application de l'article 3 du présent arrêté, la référence au recteur de région académique est remplacée par la référence au vice-recteur.

II- L'arrêté du 29 juillet 1998 modifié précité est ainsi modifié :

a) à l'article 6, après les mots : « chaque recteur » sont ajoutés les mots : « de région académique » ;

b) il est inséré un article 8 bis ainsi rédigé :

« Art. 8 bis - Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Pour l'application de l'article 6 du présent arrêté, la référence au recteur de région académique est remplacée par la référence au vice-recteur. ».

Article 7 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la directrice générale des outre-mer et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 décembre 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Pour le ministre de l'Outre-mer, et par délégation,
La directrice générale des outre-mer,
Sophie Brocas

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le site [Légifrance](#).

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général et technologique

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2022, pour l'année scolaire 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

NOR : MENE2108372N

note de service du 19-3-2021

MENJS - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Dans le contexte des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 et le cadre de l'état d'urgence sanitaire mis en œuvre par la loi du 14 novembre 2020, les modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique sont modifiées à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette note de service présente les mesures prises en application des décret et arrêté du 25 février 2021 relatifs à l'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2022 pour l'année scolaire 2020-2021, qui modifient les conditions d'obtention du baccalauréat s'agissant des évaluations communes et des commissions d'harmonisation.

Les modalités d'organisation du baccalauréat prévoient en effet que les lycéens préparent le baccalauréat en disposant d'un temps d'apprentissage suffisant pour l'obtention de ce diplôme dont le niveau d'exigence est maintenu, et de manière à poursuivre, après le baccalauréat, leurs études, avec les bases les plus solides et la plus grande confiance.

La présente note de service fixe les dispositions prises pour répondre à ces enjeux.

I. Les épreuves anticipées de français

Les épreuves terminales anticipées de français, écrite et orale, sont maintenues pour tous les candidats, quel que soit leur statut, aux dates fixées par la note de service du 10 novembre 2020 relative au calendrier 2021 du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et du brevet de technicien.

L'épreuve écrite de français est maintenue le 17 juin 2021 après-midi.

L'épreuve orale de français est maintenue avec une convocation académique des candidats au mois de juin 2021. Afin de tenir compte des conditions particulières de préparation pendant l'année scolaire 2020-2021 et de manière exceptionnelle, les candidats au baccalauréat général présenteront dans leur descriptif d'activités 14 textes (au lieu de 20 textes initialement prévus) et les candidats au baccalauréat technologique en présenteront 7 (au lieu de 13 initialement prévus), conformément à la note de service du 9 février 2021 modifiant la note de service du 23 juillet 2020 relative aux épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021. Ces aménagements s'appliquent aux candidats de la session 2022 du baccalauréat, qu'ils passent ces épreuves de manière anticipée, en fin d'année scolaire 2020-2021, ou la même année que les autres épreuves terminales, en fin d'année scolaire 2021-2022. Les mêmes aménagements s'appliquent également aux candidats de la session 2021 du baccalauréat, qui passent ces épreuves la même année que les autres épreuves terminales en fin d'année scolaire 2020-2021.

II. Les évaluations relevant du contrôle continu

II.A Annulation des première et deuxième séries d'évaluations communes

Pour les élèves scolarisés en classe de première dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat ou dans un établissement scolaire français à l'étranger homologué figurant sur la liste prévue à l'article R. 451-2 du Code de l'éducation pour le cycle terminal du lycée général et technologique, candidats au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique de la session 2022, les première et deuxième séries d'évaluations communes sont annulées.

Pour ces candidats et pour chacun des enseignements concernés, les notes prises en compte au titre de la

première et de la deuxième séries d'évaluations communes sont les notes moyennes annuelles figurant dans le livret scolaire des candidats obtenues dans l'enseignement correspondant au cours de la classe de première, conformément à la réglementation en vigueur.

Les enseignements concernés sont :

- l'histoire-géographie, les langues vivantes A et B et l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première dans les voies générale et technologique ;
- l'enseignement scientifique dans la voie générale ;
- les mathématiques dans la voie technologique.

II.B Annulation de l'évaluation spécifique de l'enseignement supplémentaire de mathématiques

L'évaluation spécifique correspondant à l'enseignement supplémentaire de mathématiques organisée en classe de première pour les candidats inscrits en section internationale ayant choisi les mathématiques comme discipline non linguistique, est annulée. La note retenue est la moyenne annuelle des résultats obtenus dans cet enseignement en classe de première et inscrite dans le livret scolaire.

II.C Maintien de l'évaluation ponctuelle de l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première

Pour les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat et les candidats inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned, réglementé et libre), l'évaluation ponctuelle de l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première, prévue au titre du contrôle continu, est maintenue conformément à la réglementation en vigueur.

L'évaluation portera sur des sujets choisis dans la banque nationale de sujets par les corps d'inspection académique. Elle est aménagée afin de proposer un choix entre deux sujets qui couvriront les entrées prépondérantes et différentes entre chaque sujet du programme de la classe de première de l'enseignement de spécialité.

III. Les modalités d'harmonisation des notes issues des moyennes annuelles de livret scolaire

III.A Notes prises en compte au titre de la première et de la deuxième séries d'évaluations communes annulées

Le livret scolaire est utilisé pour transmettre au jury du baccalauréat de la session 2022 les moyennes annuelles des candidats, dans le cas précisé aux II.A et II.B de la présente note de service.

Les livrets scolaires sont renseignés par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement dans les apprentissages, l'assiduité et les progrès du candidat dans le cadre de sa scolarité. Une attention particulière est portée à la qualité de chaque appréciation et à la richesse des informations qui seront données au jury lors de la session 2022 pour l'éclairer sur les capacités, les connaissances et les niveaux de compétences atteints par le candidat. Ces appréciations permettent au professeur d'expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d'évaluation, de nuancer et de contextualiser une moyenne, surtout si elle est considérée comme peu représentative des qualités du candidat dans le contexte de l'année scolaire 2020-2021.

Lors du renseignement du livret scolaire, il est veillé à respecter scrupuleusement l'anonymat du candidat, y compris dans les appréciations et observations, en ne donnant aucune indication susceptible de permettre d'identifier le candidat ou son établissement. Le renseignement du livret scolaire s'opère dans le respect des protocoles sanitaires définis pour les établissements scolaires.

Les moyennes annuelles du livret scolaire sont retenues au titre de notes des évaluations communes de la classe de première. Elles sont calculées par la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles, selon le choix d'organisation de l'établissement, en trimestres ou en semestres. Elles sont arrondies au dixième de point supérieur. Une attention particulière est apportée par les équipes pédagogiques sur les modalités de constitution des moyennes, en particulier en ce qui concerne le nombre de notes prises en compte et la gestion éventuelle des absences des élèves lors des évaluations en cours d'année.

Les livrets scolaires doivent être remplis et envoyés à Cyclades (via le LSL) ou, pour les livrets papier, à la direction des examens et concours de chaque académie ou au service interacadémique des examens et concours (pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) avant le 14 juin 2021.

III.B Commission d'harmonisation

Conformément à la réglementation en vigueur, une commission d'harmonisation des notes d'évaluations communes du baccalauréat est mise en place dans chaque académie et vice-rectorat.

Cette commission est présidée par le recteur d'académie ou le vice-recteur, ou par la personne qu'il désigne, et composée d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et d'enseignants, nommés par le recteur d'académie ou le vice-recteur pour chaque session du baccalauréat

Cette commission se réunit à la fin de l'année scolaire 2020-2021 pour prendre connaissance des moyennes annuelles retenues au titre des première et deuxième séries d'évaluations communes et inscrites dans le livret scolaire du candidat. Elle procède à la comparaison, par enseignement, des moyennes annuelles des candidats

dont elle examine les livrets scolaires et, si nécessaire, à leur révision, notamment lorsqu'elle constate une discordance manifeste entre la moyenne des moyennes des candidats et la moyenne académique pour ce même enseignement. La commission d'harmonisation dispose pour l'établissement d'origine du candidat des moyennes annuelles du livret scolaire des élèves de première de l'année scolaire 2018-2019 dans les enseignements comparables, ainsi que les notes obtenues par les candidats de la session 2021 à la première série d'évaluations communes correspondant aux enseignements concernés. Cette révision peut être réalisée à la hausse comme à la baisse. La commission communique ensuite les notes harmonisées au jury du baccalauréat, lequel arrête définitivement la note finale de chaque candidat pour la session 2022.

IV. Cas particuliers

IV.A Candidats ne disposant pas de moyenne annuelle inscrite dans leur livret scolaire

Lorsqu'il est prévu que le livret scolaire soit utilisé pour transmettre au jury du baccalauréat de la session 2022 les moyennes annuelles des candidats, dans le cas précisé aux II.A et II.B de la présente note de service, et lorsqu'une moyenne annuelle fait défaut dans l'un des enseignements concernés par les évaluations communes de l'année de première, les candidats sont convoqués par leur établissement à une évaluation commune de remplacement dans l'enseignement concerné par l'absence de moyenne annuelle, avant la fin de l'année scolaire 2021-2022. Les sujets sont issus de la banque nationale de sujets.

IV.B Cas des parcours spécifiques

Les moyennes annuelles inscrites dans le livret scolaire des candidats qui ont changé d'établissement au cours de la classe de première sont validées par le conseil de classe du troisième trimestre.

Les moyennes annuelles inscrites dans le livret scolaire des candidats qui ont changé de série ou de voie au cours de la classe de première sont validées par le conseil de classe du troisième trimestre.

Pour les candidats scolarisés principalement dans un établissement public ou privé sous contrat ou homologué, et suivant un ou plusieurs enseignements dans un autre établissement public ou privé sous contrat ou homologué ou au Cned, la moyenne annuelle obtenue au titre de l'enseignement concerné est communiquée à l'établissement principal et prise en compte au titre des dispositions prévues au II. de la présente note de service.

Pour les élèves en situation de handicap qui ont été autorisés à étaler leurs sessions d'examen, les notes obtenues aux épreuves présentées lors des sessions précédentes de l'examen sont conservées. Si les élèves présentent un livret scolaire à l'examen du baccalauréat pour la session 2022, les notes prises en compte au titre des évaluations présentées à cette session sont les moyennes annuelles du livret scolaire obtenues durant l'année scolaire 2020-2021. Ces élèves bénéficiant d'un étalement de session du baccalauréat pour les évaluations communes de la classe de première peuvent, à leur demande et sur autorisation du recteur, refuser le bénéfice de cet étalement de session pour que soient prises en compte les notes inscrites dans le livret scolaire.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationales Abibac

Programmes d'enseignement d'histoire et de langue et littérature allemandes : modification

NOR : MENE2102345A

arrêté du 22-2-2021 - JO du 6-3-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 2-6-2010 modifié ; avis du CSE du 21-1-2021

Article 1 - L'annexe 1 de l'arrêté du 2 juin 2010 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 en classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 en classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2023-2024 en classe de terminale.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 février 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Annexe - Programme d'histoire des sections Abibac

Finalités

L'objectif qui guide ce programme binational est de transmettre aux élèves du lycée qui préparent la double délivrance du baccalauréat et de la *Allgemeine Hochschulreife*, la connaissance, la réflexion et la compréhension quant à la naissance du monde d'aujourd'hui dans sa complexité aux échelles nationales - française et allemande -, européenne et mondiale. Outre les compétences spécifiques relevant de la connaissance historique, est également visé le développement des compétences méthodologiques et du jugement, ainsi que la capacité des élèves à évaluer des comportements et des jugements historiques. Dans ce contexte, un objectif particulier est celui de la formation de compétences interculturelles : la comparaison transnationale, l'approche multi-perspectiviste, la reconnaissance et le respect de l'autre et la disponibilité à assumer ensemble des responsabilités politiques et sociales.

Programme

Remarque préalable

D'après l'arrangement administratif I, 5, le programme d'histoire comprend des objectifs et des contenus valables de la même façon dans les deux pays. En règle générale, le programme suit une progression chronologique. Cependant, étant donné que l'enseignement dans les *Länder* allemands n'est pas organisé de la même façon selon les différentes disciplines des sciences humaines, les chapitres et les thèmes indiqués dans le programme peuvent être traités dans différentes disciplines ou selon un ordre différent. En Allemagne et en France, certains aspects peuvent être traités au choix. Ces points sont explicitement signalés.

Classe de seconde

Thématiques	Axes de mise en œuvre
Introduction : la périodisation et les espaces de l'histoire	

Thème 1 - Les fondements antiques de l'histoire européenne	Athènes : la citoyenneté et la démocratie Rome : la fin de la République et les premiers siècles de l'Empire <i>Focus facultatif :</i> <ul style="list-style-type: none"> La guerre, la romanisation et la fin de l'Empire romain : les espaces de la Gaule et de la « Germanie »
Thème 2 - L'empire de Charlemagne	L'empire : la conquête, la construction, l'organisation <i>Focus facultatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> Aix-la-Chapelle, capitale carolingienne Le traité de Verdun et le partage : aux origines de la France et de l'Allemagne ?
Thème 3 - Le royaume de France et le Saint Empire romain germanique dans l'Europe du Xe au XVe siècle	Deux sociétés médiévales, deux constructions politiques différentes <i>Focus facultatif :</i> <ul style="list-style-type: none"> Contacts et échanges - conflits militaires, réseaux commerciaux, échanges culturels à l'échelle européenne
Thème 4 - Humanisme, Renaissance et Réforme	L'humanisme, la Réforme et la Renaissance à l'échelle européenne <i>Focus facultatif :</i> <ul style="list-style-type: none"> Réforme, paix et guerres de religion - paix d'Augsbourg et Édit de Nantes
Thème 5 - Construction des États, équilibre des puissances et conflits sur terre et sur les mers dans l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles	France/un État de l'empire : l'évolution de deux organisations politiques et militaires
Thème 6 - Le XVIIIe siècle : expansions économiques, Lumières philosophiques, contestations politiques	Les Lumières, mouvement européen <i>Focus facultatif :</i> <ul style="list-style-type: none"> L'expansion économique et le commerce transatlantique

Classe de première

Thématiques	Axes de mise en œuvre
Thème 1 - L'Europe face aux révolutions, 1789-1848	Les ruptures révolutionnaires : 1789, 1830, 1848 Les guerres révolutionnaires, la fin du Saint Empire, le congrès de Vienne La conquête napoléonienne, l'Empire et l'affirmation du nationalisme allemand
Thème 2 - Naissance et mutations des sociétés industrielles, du XIXe au début du XXe siècle	L'industrialisation à l'échelle européenne : France/Allemagne, deux exemples et deux modèles Les sociétés industrielles (urbanisation, nouveaux débats) - études de cas de villes (Paris et Berlin) et d'entreprises (Schneider et Siemens)
Thème 3 - L'Europe des nations, 1815-1870	L'affirmation des nationalismes face à la logique du concert européen L'unification allemande et la guerre de 1870
Thème 4 - La France, l'Allemagne, le monde et la mer, 1830-1914	Deux puissances impériales et maritimes au XIXe siècle, deux volontés de projection mondiale.
Thème 5 - Le XIXe siècle : France et Allemagne, l'entrée en démocratie	Deux évolutions politiques contrastées 1848 et la IIe République, 1875 et la IIIe République L'échec de la démocratie et la constitution d'un <i>Reich</i> autoritaire en Allemagne
Thème 6 - La Première Guerre mondiale et la fin des empires européens, 1914-années 1920	Les opérations militaires dans un cadre maritime et mondial, dont les batailles de Verdun et de la Somme Les sociétés en guerre : comparaison France-Allemagne Les sorties de guerre : le triomphe des puissances maritimes et le continent européen face aux guerres, aux révolutions, aux traités de paix

Classe de terminale

Thématiques	Axes de mise en œuvre
Thème 1 - Fragilités des démocraties, régimes totalitaires et Seconde Guerre mondiale, 1929-1945	Les crises des démocraties européennes, en mettant l'accent sur la IIIe République française et la République de Weimar Les régimes totalitaires, en mettant l'accent sur nazisme et stalinisme, et sur les réactions des démocraties (France, Angleterre) La Seconde Guerre mondiale, en mettant l'accent sur l'Europe et la « guerre d'anéantissement » à l'Est (juin 1941-mai 1945), ainsi que sur l'occupation allemande, particulièrement en France Les sorties de la Seconde Guerre mondiale, France et Allemagne. Inclure le procès de Nuremberg et l'occupation française en Allemagne (1945-1949)
Thème 2 - Les relations internationales de la guerre froide aux nouveaux conflits à l'échelle mondiale, 1945-années 2000	La guerre froide à l'échelle mondiale La décolonisation et ses conséquences Ordre et désordre du monde (de la guerre du Golfe à nos jours)
Thème 3 - L'Europe, la France et l'Allemagne des années 1950 aux années 2000	Europe, France et Allemagne : d'un monde bipolaire à un contexte multipolaire 1972-1990 : de la conférence sur la sécurité et la coopération (CSCE) d'Helsinki à la réunification allemande La France et l'Allemagne : moteurs de la construction européenne (politique et institutionnelle)
Thème 4 - Les mutations économiques et sociales en France et en Allemagne, 1945-années 2000	Trente glorieuses, <i>Wirtschaftswunder</i> et progrès économique et social dans l'Allemagne de l'Ouest, édification d'un « État socialiste d'ouvriers et de paysans » dans la République démocratique allemande La France et l'Allemagne face aux crises (des années 1970 aux années 1990) Les défis des années 1990-2000 (mondialisation, migrations, nouveaux enjeux : mers et océans, espace, réseaux)

Les thèmes 3 et 4 seront l'occasion d'aborder les évolutions du couple franco-allemand tout au long de la période et sous tous leurs aspects : politiques, diplomatiques, économiques, etc.

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales espagnoles

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde

NOR : MENE2104563N

note de service du 3-3-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales espagnoles
Références : arrêté du 19-5-2020 (JO du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique pour les sections espagnoles. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Grandes étapes de la formation du monde moderne »

La classe de seconde répond à un triple objectif : consolider les acquis de la scolarité obligatoire, nourrir la culture générale des élèves et étudier la formation du monde moderne. Pour cela, le programme s'ouvre sur un repérage chronologique d'ensemble qui invite à conduire une réflexion sur la périodisation en histoire. Le premier thème vise à réactiver et à enrichir les connaissances des élèves. Sont ainsi d'abord convoqués, autour du thème directeur de la Méditerranée, quelques jalons et héritages essentiels de l'Antiquité et du Moyen Âge. Les thèmes qui suivent couvrent la période allant du XVe au XVIIIe siècle ; ils ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain : élargissement des horizons, autonomisation culturelle des individus, affirmation du rôle de l'État, émergence de nouveaux modèles politiques qui entrent en conflit. Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par le progrès scientifique et technique.

Introduction : la périodisation (2 heures)

L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492, 1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi : ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples : dynasties, ères, époques, âges, siècles, etc.). Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace.

Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique.

Thème 1 - Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (14-16 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre

Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe.

On peut pour cela :

- distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ;
- montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ;
- montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens, notamment dans le cadre de la romanisation de la péninsule ibérique.

Points de passage et d'ouverture	Périclès et la démocratie athénienne. Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain. Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.
----------------------------------	--

Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman. On peut mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'émergence de grands ensembles de civilisation ; ▪ les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam à travers l'exemple espagnol, Al-Andalus et les royaumes chrétiens ; ▪ l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ; ▪ la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique.
-----------------------	---

Points de passage et d'ouverture	Averroès, penseur emblématique des échanges méditerranéens. Tolède, ville des trois cultures.
----------------------------------	--

Thème 2 - XVe-XVIe siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle (16-18 heures)

Chapitre 1. L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1453 et 1492, ainsi que le début d'une forme de mondialisation. On peut mettre en avant les conséquences suivantes en Europe et dans les territoires conquis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la constitution d'empires coloniaux (conquistadores, marchands, missionnaires, etc.) à travers celle de l'empire espagnol sous Charles Quint et Philippe II ; ▪ une circulation économique entre les Amériques, l'Afrique, l'Asie et l'Europe ; ▪ l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ; ▪ les progrès de la connaissance du monde ; ▪ le devenir des populations des Amériques (conquête et affrontements, évolution du peuplement amérindien, peuplement européen, métissage, choc microbien).
-----------------------	--

Points de passage et d'ouverture	Séville et la <i>Casa de Contratación</i> . 1519-1522 - Le premier tour du monde : Magellan et Elcano. Bartolomé de Las Casas et la controverse de Valladolid.
----------------------------------	--

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité. On peut mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ; ▪ un nouveau rapport aux textes de la tradition ; ▪ une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ; ▪ les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte, et la place de l'Espagne dans la défense de l'unité catholique en Europe.
-----------------------	--

Points de passage et d'ouverture	El Greco, fondateur de l'école espagnole. Érasme, prince des humanistes. 1539-1540 - Ignace de Loyola fonde la Compagnie de Jésus.
----------------------------------	--

Thème 3 - L'État à l'époque moderne : France et Espagne (15-17 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans les royaume de France

--	--

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; ■ l'extension du territoire soumis à l'autorité royale ; ■ le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; ■ le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique ; ■ la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	<p>1539 - L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française.</p> <p>Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant.</p> <p>Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour.</p> <p>L'Édit de Nantes et sa révocation.</p>

Chapitre 2. L'Espagne des XVI^e - XVIII^e siècles : développement et difficultés d'un État moderne et impérial

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer comment l'État se modernise et s'affirme en Espagne, dans le contexte des guerres européennes qui bouleversent l'organisation, la structure et les territoires du pays.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; ■ le développement de l'administration royale, les rapports avec la noblesse ; ■ la <i>Unión de Armas</i>, l'entrée dans la guerre de Trente Ans et ses conséquences ; ■ la guerre de Succession et l'arrivée au pouvoir des Bourbons ; ■ l'empire espagnol et son essor au XVIII^e siècle.
Points de passage et d'ouverture	<p>La peinture du Siècle d'or espagnol comme miroir d'une époque, en particulier à travers l'œuvre de Diego Velázquez.</p> <p>Richelieu et Olivares, deux hommes d'État face à face.</p>

Thème 4 - Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles (13-15 heures)

Chapitre 1. Les Lumières et le développement des sciences

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'essor de l'esprit scientifique au XVII^e siècle ; ■ sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIII^e siècle (par exemple par <i>L'Encyclopédie</i>) ; ■ le rôle des physiocrates en France ; ■ l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle » ; ■ le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle.
Points de passage et d'ouverture	<p>Galilée, symbole de la rupture scientifique du XVII^e siècle.</p> <p>L'Espagne des Lumières et les expéditions scientifiques : le cas de l'expédition Malaspina.</p> <p>Émilie du Châtelet, femme de science.</p>

Chapitre 2. Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres

--	--

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer la complexité de la société d'ordres. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le poids de la fiscalité et des droits féodaux sur le monde paysan ; ■ une amélioration progressive de la condition des paysans au XVIII^e siècle ; ■ le monde urbain comme lieu où se côtoient hiérarchies traditionnelles (juridiques) et hiérarchies nouvelles (économiques) ; ■ le maintien de l'influence de la noblesse ; ■ les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux... ■ les réformes de Charles III en Espagne : centralisation politique, contrôle de la religion, ouverture économique (notamment par le rôle des sociétés économiques).
Points de passage et d'ouverture	<p>1639 - La révolte des Va Nu-pieds et la condition paysanne. 1767 - L'expulsion des jésuites d'Espagne et des colonies. Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite.</p>

Géographie

« Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition »

Le monde contemporain se caractérise par de profonds bouleversements qui s'inscrivent dans l'espace : croissance démographique sans précédent, accentuation des écarts socio-économiques entre les territoires, prise de conscience de la fragilité des milieux et accroissement des mobilités. Si les grands repères spatiaux et les grandes lignes de structuration des espaces perdurent, les équilibres et les modèles connus sont mis en question. L'environnement, le développement et la mobilité apparaissent comme des défis majeurs pour les acteurs et les sociétés du monde actuel, même s'ils sont à appréhender de manière différente selon les contextes territoriaux. En effet, en dépit des tendances générales et des dynamiques partagées, les espaces et les sociétés ne sont pas uniformisés : il convient de comprendre la diversité de leurs trajectoires et de leurs modes de développement.

Pour ce faire, la notion de transition est mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Elle est déclinée à la fois à travers l'étude des évolutions environnementales, démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions. Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés.

Thème 1 - Sociétés et environnements : des équilibres fragiles (17-19 heures)

Questions	Commentaire
<p>Les sociétés face aux risques. Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion.</p>	<p>Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions. L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée. Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale.</p>

Études de cas possibles

- Le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé.
- L'Arctique : fragilité et attractivité.
- La forêt amazonienne : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques.
- Les Alpes : des environnements vulnérables et valorisés.
- Les conséquences du changement climatique dans une région méditerranéenne : le cas de l'Espagne.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection.	En France, la richesse et la fragilité des milieux motivent des actions de valorisation et de protection. Ces actions répondent à des enjeux d'aménagement, nationaux et européens, articulés à des défis environnementaux : exploitation des ressources, protection des espaces, gestion des risques.

Thème 2 - Territoires, populations et développement : quels défis ? (17-19 heures)

Questions	Commentaire
Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement. Développement et inégalités.	Ce thème interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés au développement différencié de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités. Une démarche comparative permet de mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas un modèle unique de développement, mais une pluralité de trajectoires territoriales démographiques et économiques, liées à des choix différents, notamment politiques.

Études de cas possibles

- Développement et inégalités au Brésil.
- Les modalités du développement en Inde.
- Développement et inégalités en Russie.
- Les enjeux du vieillissement au Japon.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques.	Au-delà des processus de vieillissement et d'accroissement de la richesse d'ensemble - sensibles à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale - les territoires de la métropole et de l'outre-mer sont marqués par la diversité des dynamiques démographiques et une évolution différenciée des inégalités socio-économiques. Des actions nationales et européennes sont mises en œuvre pour y répondre.

Thème 3 - Des mobilités généralisées (17-19 heures)

Questions	Commentaire
Les migrations internationales. Les mobilités touristiques internationales.	Le monde est profondément transformé par les mobilités. Celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs (fuir un danger, vivre mieux, travailler, étudier, s'enrichir, visiter, etc.). Les flux migratoires internationaux représentent des enjeux très différents (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée. Ils sont marqués par une grande diversité d'acteurs et des mobilités aux finalités contrastées (migrations de travail, d'études, migration forcée, réfugiés, etc.). Ils font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes. Avec le développement et l'évolution des modes de transports, les mobilités touristiques internationales sont en plein essor et se diffusent au-delà des foyers touristiques majeurs.

Études de cas possibles

- La mer Méditerranée : un bassin migratoire.
- Dubaï : un pôle touristique et migratoire.
- Les mobilités d'études et de travail intra-européennes.
- Les États-Unis : pôle touristique majeur à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur l'Espagne	Commentaire
<p>L'Espagne : mobilités, transports et enjeux d'aménagement.</p>	<p>Quotidiennes, saisonnières ou encore ponctuelles, les mobilités sont multiples en Espagne. Elles répondent à des motivations diverses et rendent compte aussi d'inégalités socio-économiques et territoriales, notamment des déséquilibres régionaux.</p> <p>L'étude de la configuration spatiale des réseaux de transport et des réseaux numériques de communication invite à analyser les formes de la mobilité. Elle met en évidence la mise en concurrence des territoires en fonction de leurs atouts, mais également de la distance-temps qui les sépare des principaux pôles économiques, administratifs et culturels, dans un territoire marqué par les mobilités touristiques et migratoires.</p> <p>En jouant avec les échelles, l'étude des transports et des mobilités permet d'appréhender, d'une part, les enjeux de l'aménagement des territoires, de la continuité territoriale et de l'insertion européenne, pour un pays dans une position périphérique dans l'UE, ainsi que, d'autre part, la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.</p>

Thème 4 - L'Afrique australe : un espace en profonde mutation (9-11 heures)

Questions	Commentaire
<p>Des milieux à valoriser et à ménager.</p> <p>Les défis de la transition et du développement pour des pays inégalement développés.</p> <p>Des territoires traversés et remodelés par des mobilités complexes.</p>	<p>L'objectif est de comprendre comment une aire géographique est concernée par les processus étudiés au cours de l'année de seconde. L'Afrique australe se caractérise par une grande diversité de milieux, exploités pour leurs ressources. Ces milieux sont soumis à une pression accrue liée aux défis démographiques, alimentaires, sanitaires, aux contextes politiques et à certains choix de développement.</p> <p>Les transitions, qu'elles soient démographique, économique, urbaine ou environnementale, y sont marquées par leur diversité et leur rapidité. Le niveau de développement, le niveau d'intégration des territoires dans la mondialisation et les choix politiques influencent les différences de trajectoires de ces transitions. Les inégalités et les logiques ségrégatives y sont particulièrement marquées.</p> <p>Cet espace se caractérise également par des flux migratoires complexes, entre exil, transit et installation pour les migrants internationaux, et affirmation de mobilités touristiques (écotourisme, safaris, etc.), créatrices de nouvelles inégalités territoriales.</p>

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et par délégation,
 Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
 Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
 Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales espagnoles

Adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale

NOR : MENE2104565N

note de service du 3-3-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales espagnoles
Références : arrêté du 19-5-2020 (JO du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN. du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale pour les sections espagnoles. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Nations, empires, nationalités (de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale) »

Ce programme suit le fil directeur de l'évolution politique et sociale de la France et de l'Europe durant le long XIXe siècle qui s'étend de 1789 à la Première Guerre mondiale. Avec la Révolution française surgit une nouvelle conception de la nation reposant sur la citoyenneté, tandis que la France s'engage dans la longue recherche d'un régime politique stable. Après les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, le congrès de Vienne ne peut empêcher le principe des nationalités de se diffuser en Europe jusqu'aux révolutions de 1848. Dans une société européenne qui connaît toutes les tensions de la modernisation, s'affirment de nouveaux États-nations aux côtés des empires déstabilisés par le mouvement des nationalités. La Troisième République offre une stabilisation politique à une France qui étend son empire colonial. La guerre de 1914-1918 entraîne l'effondrement des empires européens et débouche sur une tentative de réorganiser l'Europe selon le principe des nationalités.

Thème 1 - L'Europe face aux révolutions (14-16 heures)

Chapitre 1. La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation

<p>Objectifs</p>	<p>Ce chapitre vise à montrer l'ampleur de la rupture révolutionnaire avec « l'Ancien Régime » et les tentatives de reconstruction d'un ordre politique stable. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la formulation des grands principes de la modernité politique synthétisés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; ■ la volonté d'unir la nation, désormais souveraine, autour de ces principes ; ■ les conflits et débats qui caractérisent la période ; l'affirmation de la souveraineté nationale, la mise en cause de la souveraineté royale, les journées révolutionnaires, la Révolution et l'Église, la France, la guerre et l'Europe, la Terreur, les représentants de la nation et les sans-culottes ; ■ l'établissement par Napoléon Bonaparte d'un ordre politique autoritaire qui conserve néanmoins certains principes de la Révolution ; ■ l'impact de la Révolution française en Espagne et de la guerre d'indépendance (1808-1814).
<p>Points de passage et d'ouverture</p>	<p>Décembre 1792-janvier 1793 - Procès et mort de Louis XVI. Le <i>Dos de Mayo</i> et le <i>Tres de Mayo</i> de Goya.</p>

Chapitre 2. L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer la volonté de clore la Révolution, dont témoigne la restauration de l'ordre monarchique européen, ainsi que la fragilité de l'œuvre du congrès de Vienne.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les deux expériences de monarchie constitutionnelle en France (la charte de 1814 ; la charte révisée de 1830) ; ■ le projet de construire une paix durable par un renouvellement des règles de la diplomatie ; ■ l'essor du mouvement des nationalités qui remet en cause l'ordre du congrès de Vienne ; ■ les deux poussées révolutionnaires de 1830 et 1848 en France et en Europe ; ■ la restauration absolutiste sous le règne de Ferdinand VII, le Triennat libéral et l'intervention de la Sainte-Alliance en 1823 ; ■ l'émancipation de l'Amérique espagnole.
Points de passage et d'ouverture	<p>1812 - La constitution de Cadix et son influence sur le XIXe siècle.</p> <p>1830 - Les Trois Glorieuses. Simón Bolívar.</p>

Thème 2 - La France et l'Espagne dans l'Europe des nationalités : politique et société des années 1840 aux années 1870 (14-16 heures)

Chapitre 1. La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer que l'instauration du suffrage universel masculin en 1848 ne suffit pas à trancher la question du régime politique ouverte depuis 1789.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les idéaux démocratiques hérités de la Révolution française qui permettent en 1848 des affirmations fondamentales et fondatrices (suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage...) ; ■ l'échec du projet républicain en raison des tensions qui s'expriment (entre conservateurs et républicains, villes et campagnes, bourgeois et ouvriers) ; ■ les traits caractéristiques du Second Empire, régime autoritaire qui s'appuie sur le suffrage universel masculin, le renforcement de l'État, la prospérité économique et qui entend mener une politique de grandeur nationale ; ■ les oppositions rencontrées par le Second Empire et la répression qu'il exerce (proscriptions de Victor Hugo, Edgar Quinet...) ; ■ la politique étrangère du régime et ses résultats contrastés : les unifications italienne et allemande.
Points de passage et d'ouverture	<p>Alphonse de Lamartine en 1848.</p> <p>George Sand, femme de lettres engagée en politique.</p> <p>Louis-Napoléon Bonaparte, premier président de la République.</p>

Chapitre 2. La difficile construction d'un régime politique stable en Espagne

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à présenter les grandes phases de l'évolution politique de l'Espagne au XIXe siècle, de la construction conflictuelle de l'État libéral à la restauration des Bourbons.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le retour du libéralisme avec le règne d'Isabelle II (1833-1868), la réaction absolutiste et les guerres carlistes ; ■ la révolution de 1868 et ses conséquences ; ■ le « <i>sexenio democrático</i> », la recherche d'alternatives politiques (1868-1874) ; ■ la restauration des Bourbons en 1874 et l'installation de la monarchie constitutionnelle en 1876.
Points de passage et d'ouverture	<p>Benito Pérez Galdós, observateur des évolutions de l'Espagne.</p>

Chapitre 3. L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France et en Espagne

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer que les sociétés française et espagnole connaissent des mutations profondes liées à l'industrialisation et à l'urbanisation qui touchent l'Europe. On peut mettre en avant dans les deux pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les transformations des modes de production (mécanisation, essor du salariat...) et la modernisation ; ■ l'importance du monde rural et les débuts de l'exode rural ; ■ la naissance du mouvement ouvrier et l'importance politique de la question sociale.
Points de passage et d'ouverture	<p>Paris haussmannien : la transformation d'une ville. Barcelone et Madrid : l'urbanisme d'Ildefonso Cerdá et d'Arturo Soria. Les frères Pereire, acteurs de la modernisation économique.</p>

Thème 3 - La France et l'Espagne des années 1870 à 1914 : régimes politiques, sociétés, empires coloniaux (15-17 heures)

Chapitre 1. La mise en œuvre du projet républicain en France et de la monarchie constitutionnelle en Espagne

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer la manière dont le régime républicain se met en place et s'enracine ainsi que les oppositions qu'il rencontre. Il traite également de la construction de la monarchie espagnole et de ses difficultés. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1870-1875 : l'instauration de la République et de la démocratie parlementaire en France ; ■ l'affirmation des libertés fondamentales ; ■ le projet d'unification de la nation autour des valeurs de 1789 et ses modalités de mise en œuvre (symboles, lois scolaires...); ■ les oppositions qui s'expriment (courants révolutionnaires, structuration de l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus, nationalisme...); ■ le système politique de la Restauration : la monarchie parlementaire ; ■ les revendications autonomistes : Catalogne et Pays basque ; ■ l'émergence des mouvements socialiste et anarchiste en Espagne, la naissance du PSOE et de la CNT.
Points de passage et d'ouverture	<p>1871 - Louise Michel pendant la Commune de Paris. Antonio Cánovas del Castillo, acteur fondamental de la politique espagnole.</p>

Chapitre 2. Permanences et mutations des sociétés française et espagnole jusqu'en 1914

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer les spécificités des sociétés française et espagnole dans une approche comparative. On peut mettre en avant dans les deux pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'industrialisation et les progrès techniques ; ■ la question ouvrière et le mouvement ouvrier ; ■ l'immigration et la place des étrangers en France ; ■ l'importance du monde rural et ses difficultés ; ■ l'évolution de la place des femmes ; ■ la place de l'Église dans les deux sociétés et les débats sur la laïcité.
Points de passage et d'ouverture	<p>1891 - La fusillade de Fourmies du 1er mai. La <i>generación del 98</i> en Espagne. 1905 - La loi de séparation des Églises et de l'État en France : débats et mise en œuvre.</p>

Chapitre 3. Les empires coloniaux français et espagnol : des évolutions divergentes

--	--

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à étudier les politiques coloniales de la IIIe République, en France, et des Bourbons en Espagne, leurs fondements et leurs effets dans les territoires colonisés. Le contexte international de ces politiques est également étudié.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'expansion coloniale française : les acteurs, les motivations et les territoires de la colonisation ; ■ les débats suscités par cette politique ; ■ les chocs entre puissances occasionnés par cette expansion ; ■ le cas particulier de l'Algérie (conquête de 1830 à 1847) organisée en départements français en 1848 ; ■ le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges) ; ■ la perte des colonies espagnoles : la crise de 1898.
Points de passage et d'ouverture	<p>1898 - Fachoda, le choc des impérialismes.</p> <p>1898 - La guerre hispano-américaine.</p> <p>1909 - La Semaine tragique de Barcelone et la réaction à la guerre du Maroc.</p>

Thème 4 - La Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens (17-19 heures)

Chapitre 1. Un embrasement mondial et ses grandes étapes

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à présenter les phases et les formes de la guerre (terrestre, navale et aérienne).</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les motivations et les buts de guerre des belligérants ; ■ l'extension progressive du conflit et les grandes étapes de la guerre ; ■ l'échec de la guerre de mouvement et le passage à la guerre de position ; ■ l'implication des empires coloniaux britannique et français ; ■ la désintégration de l'empire russe.
Points de passage et d'ouverture	<p>Août - septembre 1914 - Tannenberg et la Marne.</p> <p>1915 - L'offensive des Dardanelles.</p> <p>1916 - La bataille de la Somme.</p>

Chapitre 2. Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à souligner l'implication des sociétés, des économies, des sciences et des techniques dans une guerre longue.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les dimensions économique, industrielle et scientifique de la guerre ; ■ les conséquences à court et long termes de la mobilisation des civils, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la société ; ■ le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis les massacres de 1894-1896 et l'évolution du conflit mondial ; ■ la crise militaire, politique et sociale en Espagne en 1917.
Points de passage et d'ouverture	<p>24 mai 1915 - La déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman.</p> <p>La neutralité de l'Espagne et les divisions de l'opinion publique espagnole sur les pays belligérants à travers la presse.</p>

Chapitre 3. Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à étudier les différentes manières dont les belligérants sont sortis de la guerre et la difficile construction de la paix.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le bilan humain et matériel de la guerre ; ■ les principes formulés par le président Wilson et la fondation de la Société des Nations ; ■ les traités de paix et la fin des empires multinationaux européens ; ■ les interventions étrangères et la guerre civile en Russie jusqu'en 1922 ; ■ les conséquences de la Grande Guerre en Espagne : l'instabilité politique et les tensions sociales jusqu'au pronunciamiento de 1923.
------------------	--

**Points de passage
et d'ouverture**

1919-1923 - Les traités de paix.
L'épidémie de grippe dite « espagnole ».
1923 - La crise de la Restauration et la prise de pouvoir de Miguel Primo de Rivera.

Géographie

« Les dynamiques d'un monde en recomposition »

Sous l'effet des processus de transition - appréhendés en classe de seconde -, le monde contemporain connaît de profondes recompositions spatiales à toutes les échelles. Dans le cadre du programme de première, l'étude des dynamiques à l'œuvre fait ressortir la complexité de ces processus de réorganisation des espaces de vie et de production.

Ces recompositions peuvent être observées à travers le poids croissant des villes et des métropoles dans le fonctionnement des sociétés et l'organisation des territoires. La métropolisation, parfois associée à l'idée d'une certaine uniformisation des paysages urbains, renvoie toutefois à des réalités très diverses selon les contextes territoriaux. Elle contribue aussi à accentuer la concurrence entre les métropoles, ainsi que la diversité et les inégalités socio-spatiales en leur sein.

En lien avec la métropolisation, les espaces productifs se recomposent autour d'un nombre croissant d'acteurs aux profils variés. Ces recompositions s'inscrivent au sein de configurations spatiales multiples qui évoluent en fonction de l'organisation des réseaux de production (internationaux, régionaux ou locaux).

Les espaces productifs liés à l'agriculture sont traités plus spécifiquement dans le thème sur les espaces ruraux. La multifonctionnalité de ces derniers et leurs liens avec les espaces urbains s'accroissent, à des degrés divers selon les contextes, et contribuent au développement de conflits d'usages.

Thème 1 - La métropolisation : un processus mondial différencié (17-19 heures)

Questions	Commentaire
Les villes à l'échelle mondiale : le poids croissant des métropoles. Des métropoles inégales et en mutation.	Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit en ville ; cette part ne cesse de progresser. Cette urbanisation s'accompagne d'un processus de métropolisation : concentration des populations, des activités et des fonctions de commandement. En dépit de ce que l'on pourrait identifier comme des caractéristiques métropolitaines (quartier d'affaires, équipement culturel de premier plan, nœuds de transports et de communication majeurs, institution de recherche et d'innovation...), les métropoles sont très diverses. Elles sont inégalement attractives et n'exercent pas la même influence. À l'échelle locale, l'étalement urbain combiné à l'émergence de nouveaux centres fonctionnels (dans la ville-centre comme dans les périphéries) contribuent à recomposer les espaces intra-métropolitains. Cela se traduit également par une accentuation des contrastes et des inégalités au sein des métropoles.

Études de cas possibles

- La métropolisation au Brésil : dynamiques et contrastes.
- Londres : une métropole de rang mondial.
- Mumbai : une métropole fragmentée.
- La mégalopole du Nord-Est des États-Unis (de Boston à Washington) : des synergies métropolitaines.
- Madrid et Barcelone, des métropoles en mutation.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : la métropolisation et ses effets.	La métropolisation renforce le poids de Paris (ville primatale) et recompose les dynamiques urbaines. L'importance et l'attractivité des métropoles régionales et ultramarines tendent à se renforcer, mais de façon différenciée, de même que la concurrence qu'elles se livrent. Cela conduit à une évolution de la place et du rôle des villes petites et moyennes, entre, pour certaines, mise à l'écart, dévitalisation des centres-villes, et, pour d'autres, un renouveau porté par une dynamique économique locale et la valorisation du cadre de vie.

Thème 2 - Une diversification des espaces et des acteurs de la production (17-19 heures)

Questions	Commentaire
<p>Les espaces de production dans le monde : une diversité croissante. Métropolisation, littoralisation des espaces productifs et accroissement des flux.</p>	<p>À l'échelle mondiale, les logiques et dynamiques des principaux espaces et acteurs de production de richesses (en n'omettant pas les services) se recomposent. Les espaces productifs majeurs sont divers et plus ou moins spécialisés. Ils sont de plus en plus nombreux, interconnectés et se concentrent surtout dans les métropoles et sur les littoraux.</p> <p>Les processus de production s'organisent en chaînes de valeur ajoutée à différentes échelles. Cela se traduit par des flux d'échanges matériels et immatériels toujours plus importants.</p> <p>Les chaînes et les réseaux de production sont, dans une large mesure, organisés par les entreprises internationales, mais l'implantation des unités productives dépend également d'autres acteurs - notamment publics -, des savoir-faire, des coûts de main-d'œuvre ou encore des atouts des différents territoires. Ceux-ci sont de plus en plus mis en concurrence. Parallèlement, l'économie numérique élargit la diversité des espaces et des acteurs de la production.</p>

Études de cas possibles

- Les espaces des industries aéronautique et aérospatiale européennes : une production en réseau.
- Singapour : l'articulation de la finance, de la production et des flux.
- Les investissements chinois en Afrique : la recomposition des acteurs et espaces de la production aux échelles régionale et mondiale.
- La *Silicon Valley*: un espace productif intégré de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur l'Espagne	Commentaire
<p>L'Espagne : les systèmes productifs entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale.</p>	<p>L'étude des systèmes productifs espagnols permet de mettre en avant les lieux et acteurs de la production à l'échelle nationale, tout en soulignant l'articulation entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale. On peut mettre l'accent sur les espaces touristiques et la littoralisation des espaces productifs.</p>

Thème 3 - Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation ? (17-19 heures)

Questions	Commentaire
<p>La fragmentation des espaces ruraux. Affirmation des fonctions non agricoles et conflits d'usages.</p>	<p>Les recompositions des espaces ruraux dans le monde sont marquées par le paradoxe de liens de plus en plus étroits avec les espaces urbains et l'affirmation de spécificités rurales (paysagères, économiques, voire socio-culturelles), impliquant des dynamiques contrastées de valorisation, de mise à l'écart ou de protection de la nature et du patrimoine. Globalement, la part des agriculteurs diminue au sein des populations rurales. Toutefois, l'agriculture reste structurante pour certains espaces ruraux, avec des débouchés de plus en plus variés, alimentaires et non alimentaires.</p> <p>À l'échelle mondiale, la multifonctionnalité des espaces ruraux s'affirme de manière inégale par l'importance croissante, en plus de la fonction agricole, de fonctions résidentielle, industrielle, environnementale ou touristique, contribuant tout à la fois à diversifier et à fragiliser ces espaces. Cette multifonctionnalité et cette fragmentation expliquent en partie la conflictualité accrue dans ces espaces autour d'enjeux divers, notamment fonciers : accaparement des terres, conflits d'usage, etc. Elles posent la question de leur dépendance aux espaces urbains.</p>

Études de cas possibles

- Les mutations des espaces ruraux de Toscane.
- Les transformations paysagères des espaces ruraux d'une région française (métropolitaine ou ultramarine).
- Mutations agricoles et recomposition des espaces ruraux en Inde.
- Les espaces ruraux canadiens : une multifonctionnalité marquée.
- Les dynamiques des espaces agricoles en Andalousie.
- Le dépeuplement des zones rurales de l'intérieur de l'Espagne.

Question spécifique sur la France	Commentaire
<p>La France : des espaces ruraux multifonctionnels, entre initiatives locales et politiques européennes.</p>	<p>En France, les espaces ruraux se transforment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mutation des systèmes agricoles et diversification des fonctions productives ; ▪ pression urbaine croissante et liens accrus avec les espaces urbains ; ▪ entre vieillissement et renouveau des populations rurales, diversification des dynamiques démographiques et résidentielles. <p>Ces mutations s'accompagnent d'enjeux d'aménagement et de développement rural : valorisation et soutien de l'agriculture, équipement numérique, télétravail, protection de l'environnement, maintien et organisation ou réorganisation des services publics... Ces enjeux mobilisent des acteurs à différentes échelles, du développement local aux politiques nationales et européennes de développement rural.</p>

Thème 4 conclusif - La Chine : des recompositions spatiales multiples (9-11 heures)

Questions	Commentaire
<p>Développement et inégalités. Des ressources et des environnements sous pression. Recompositions spatiales : urbanisation, littoralisation, mutations des espaces ruraux.</p>	<p>La Chine est un pays où les évolutions démographiques et les transitions (urbaine, environnementale ou énergétique, etc.) engendrent de nombreux paradoxes et suscitent des recompositions spatiales spectaculaires. Les évolutions démographiques, les migrations des campagnes vers les villes, la surexploitation des ressources, la pollution, l'ouverture et l'insertion de plus en plus forte dans la mondialisation accentuent les contrastes territoriaux.</p>

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales espagnoles

Adaptation du programme d'histoire-géographie de terminale générale

NOR : MENE2104572N

note de service du 25-2-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales espagnoles
Références : arrêté du 19-5-2020 (JO du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 19 juillet 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de terminale générale pour les sections espagnoles. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Les relations entre les puissances et l'opposition des modèles politiques, des années 1930 à nos jours »

Ce programme vise à montrer comment le monde a été profondément remodelé en moins d'un siècle par les relations entre les puissances et l'affrontement des modèles politiques.

Dans l'entre-deux-guerres, la montée des totalitarismes déstabilise les démocraties ; puis le déchaînement de violence de la Seconde Guerre mondiale aboutit à l'équilibre conflictuel d'un monde devenu bipolaire, alors même qu'éclatent et disparaissent les empires coloniaux. La guerre froide met face à face deux modèles politiques et deux grandes puissances qui, tout en évitant l'affrontement direct, suscitent ou entretiennent de nombreux conflits armés régionaux. Parallèlement, les sociétés occidentales connaissent de profonds bouleversements : mise en place d'États-providence, entrée dans la société de consommation, etc. Dans l'Europe occidentale, la construction européenne consolide la paix et œuvre à l'ouverture réciproque des économies européennes. Les années 1970-1980 voient naître de multiples dynamiques, économiques, sociales, culturelles et géopolitiques, qui aboutissent, en dernier ressort, à l'effondrement du bloc soviétique et à la fin du monde bipolaire. Depuis les années 1990, conflits et coopérations se développent et s'entrecroisent aux échelles mondiale, européenne et nationale, posant dans de nouveaux domaines la question récurrente des tensions entre intérêts particuliers et intérêt général.

Thème 1 - Fragilités des démocraties, totalitarismes et Seconde Guerre mondiale (1929-1945) (16-18 heures)

Chapitre 1. L'impact de la crise de 1929 : déséquilibres économiques et sociaux

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer l'impact de la crise économique mondiale venue des États-Unis sur les sociétés et les équilibres politiques en France et en Espagne.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une crise économique et sociale (émergence du chômage de masse) qui accentue l'instabilité politique ; ▪ la Seconde République espagnole de sa proclamation au début de la guerre civile : modernisation, réformes et tensions ; ▪ les Fronts populaires des deux pays, les élections de 1936 et leurs conséquences différentes ; ▪ le Front populaire au pouvoir en France : réformes et échec politique.
Points de passage et d'ouverture	<p>Juin 1936 - Les accords de Matignon. Le soulèvement du 18 juillet 1936 en Espagne.</p>

Chapitre 2. Les régimes totalitaires et la montée des tensions en Europe

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à mettre en évidence les caractéristiques des régimes totalitaires (idéologie, formes et degrés d'adhésion, usage de la violence et de la terreur) et leurs conséquences sur l'ordre européen, notamment en Espagne.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les caractéristiques des régimes soviétique, national-socialiste allemand et fasciste italien ; ■ la montée des tensions en Europe ; ■ la guerre civile espagnole : l'Espagne au cœur des affrontements idéologiques européens.
Point de passage et d'ouverture	<p>La bataille de Madrid. 1937-1938 - La Grande Terreur en URSS 1936-1938 - Les interventions étrangères dans la guerre civile espagnole : géopolitique des totalitarismes.</p>

Chapitre 3. La Seconde Guerre mondiale

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer l'étendue et la violence du conflit mondial, à montrer le processus menant au génocide des Juifs d'Europe, et à comprendre, pour la France, toutes les conséquences de la défaite de 1940. Il doit également permettre de réfléchir au rôle joué par l'Espagne franquiste.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ un conflit mondial : protagonistes, phases de la guerre et théâtres d'opération ; ■ crimes de guerre, violences et crimes de masse, Shoah, génocide des Tsiganes ; ■ la France dans la guerre : occupation, collaboration, régime de Vichy, Résistance ; ■ l'Espagne franquiste dans la guerre : une non-belligérance contrainte.
Points de passage et d'ouverture	<p>La <i>Retirada</i> et l'internement des républicains espagnols dans les camps du Sud de la France : le camp d'Argelès-sur-Mer. Juin 1940 en France - Continuer ou arrêter la guerre. Les Espagnols dans la Résistance et la France libre : le cas de la Nueve. Juin 1944 - Le débarquement en Normandie et l'opération Bagration. 6 et 9 août 1945 - Les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki.</p>

Thème 2 - La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) (14-16 heures)

Chapitre 1. La fin de la Seconde Guerre mondiale et les débuts d'un nouvel ordre mondial

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à mettre en parallèle la volonté de création d'un nouvel ordre international et les tensions qui surviennent très tôt entre les deux nouvelles superpuissances (États-Unis et URSS).</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le bilan matériel, humain et moral du conflit ; ■ les bases de l'État-providence ; ■ les bases d'un nouvel ordre international (création de l'ONU, procès de Nuremberg et de Tokyo, accords de Bretton Woods) ; ■ les nouvelles tensions : début de l'affrontement des deux superpuissances et conflits au Proche-Orient.
Point de passage et d'ouverture	<p>15 mars 1944 - Le programme du CNR. 1948 - Naissance de l'État d'Israël. 25 février 1948 - Le « coup de Prague ».</p>

Chapitre 2. Une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du tiers-monde

--	--

Objectifs	<p>Ce chapitre montre comment la bipolarisation issue de la Guerre froide interfère avec la décolonisation et conduit à l'émergence de nouveaux acteurs. On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les modèles des deux superpuissances et la bipolarisation, la façon dont l'Espagne franquiste en fait un moyen pour sortir de son isolement international ; ■ la guerre froide en Amérique latine ; ■ les nouveaux États : des indépendances à leur affirmation sur la scène internationale ; ■ la Chine de Mao : l'affirmation d'un nouvel acteur international ; ■ les conflits du Proche et du Moyen-Orient.
Points de passage et d'ouverture	<p>1962 - La crise des missiles de Cuba. 1953 - Les accords hispano-américains. L'année 1968 dans le monde.</p>

Chapitre 3. La France et l'Espagne : une nouvelle place dans le monde

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer comment la France de l'après-guerre s'engage dans la construction européenne, comment elle cesse d'être une puissance coloniale et retrouve un rôle international, comment elle réforme ses institutions et ouvre davantage son économie. Il permet de montrer également comment l'Espagne franquiste est réintégrée progressivement dans les relations internationales.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la IVe République entre décolonisation, guerre froide et construction européenne ; ■ la crise algérienne de la République française et la naissance d'un nouveau régime ; ■ les débuts de la Ve République : un projet liant volonté d'indépendance nationale et modernisation du pays ; ■ l'Espagne franquiste de l'autarcie au rapprochement avec l'Europe ; ■ la transformation de l'Espagne dans les années 1960.
Point de passage et d'ouverture	<p>La guerre d'Algérie. La constitution de 1958 en France. Les technocrates et le plan de stabilisation de 1959 en Espagne.</p>

Thème 3 - Les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991 (15-17 heures)

Chapitre 1. La modification des grands équilibres économiques et politiques mondiaux

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer les conséquences sociales, économiques et géopolitiques des chocs pétroliers (1973 et 1979), dans le cadre d'une crise économique occidentale qui caractérise la période, mais aussi ses profondes évolutions politiques : la démocratie trouve une nouvelle vigueur, de la chute des régimes autoritaires d'Europe méridionale (Grèce, Portugal et Espagne) à l'effondrement du bloc soviétique, tandis que la révolution iranienne marque l'émergence de l'islamisme sur la scène politique et internationale.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les chocs pétroliers : la crise économique occidentale et la nouvelle donne économique internationale ; ■ libéralisation et dérégulation ; ■ la révolution islamique d'Iran et le rejet du modèle occidental ; ■ la fin du régime franquiste ; ■ l'effondrement du bloc soviétique et de l'URSS.
Point de passage et d'ouverture	<p>Ronald Reagan et Deng Xiaoping : deux acteurs majeurs d'un nouveau capitalisme. L'année 1989 dans le monde.</p>

Chapitre 2. Un tournant social, politique et culturel, la France et l'Espagne dans les années 1970 et 1980

Objectifs	<p>Ce chapitre souligne les mutations sociales et culturelles de la société française pendant une période marquée par de nombreuses réformes et l'émergence de nouvelles questions politiques, ainsi que celles de la société espagnole retrouvant la démocratie.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'alternance politique avec l'élection de François Mitterrand ; ■ une société en mutation : évolution de la place et des droits des femmes, place des jeunes et démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur, immigration et intégration ; ■ la transition démocratique et l'entrée de l'Espagne dans la CEE.
Point de passage et d'ouverture	<p>1975 - La légalisation de l'interruption volontaire de grossesse en France : un tournant dans l'évolution des droits des femmes.</p> <p>1981 - Abolition de la peine de mort en France.</p> <p>La constitution espagnole de 1978.</p> <p>Les effets du terrorisme de l'ETA.</p>

Thème 4 - Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopérations et conflits (11-13 heures)

Ce dernier thème donne des perspectives sur les évolutions en cours, aux échelles mondiale, européenne et nationale.

Chapitre 1. Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à éclairer les tensions d'un monde devenu progressivement multipolaire en analysant le jeu et la hiérarchie des puissances. Seront mises au jour les formes et l'étendue des conflits ainsi que les conditions et les enjeux de la coopération internationale.</p> <p>On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les nouvelles formes de conflits : terrorisme, conflits asymétriques et renouvellement de l'affrontement des puissances ; ■ les crimes de masse et les génocides (guerres en ex-Yougoslavie, génocide des Tutsi) ; ■ l'effort pour mettre en place une gouvernance mondiale face aux défis contemporains (justice internationale, réfugiés, environnement).
Point de passage et d'ouverture	<p>La fin de l'Apartheid en Afrique du Sud.</p> <p>Le 11 septembre 2001.</p> <p>Le 11 mars 2004 - Les attentats de Madrid et l'impact du terrorisme international en Espagne.</p>

Chapitre 2. La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à contextualiser les évolutions, les avancées et les crises de la construction européenne.</p> <p>On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le passage de la CEE à l'Union européenne : évolution du projet européen et élargissements successifs ; ■ Europe des États, Europe des citoyens : référendums et traités (Maastricht, traité constitutionnel de 2005, traité de Lisbonne, etc.) ; ■ le rôle de l'Espagne dans l'UE et ses effets sur le pays.
Point de passage et d'ouverture	<p>1992 - Les Jeux olympiques de Barcelone et l'Exposition universelle de Séville.</p> <p>L'euro : genèse, mise en place et débats.</p>

Chapitre 3. La République française et la Monarchie espagnole

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer les évolutions constitutionnelles et juridiques de la République française et de la Monarchie espagnole, qui réaffirment des principes fondamentaux tout en s'efforçant de s'adapter à des évolutions de la société.</p> <p>On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la Cinquième République : un régime stable qui connaît de nombreuses réformes institutionnelles ; ■ le fonctionnement de la monarchie parlementaire en Espagne ; ■ les combats pour l'égalité en France et en Espagne (parité, PACS, évolution du mariage, etc.) ; ■ l'évolution du paysage politique espagnol : alternance et émergence de nouvelles formes politiques ; ■ l'évolution culturelle de l'Espagne : le symbole de la <i>Movida</i>.
Points de passage et d'ouverture	<p>La parité en France : du principe aux applications.</p> <p>L'organisation territoriale de l'Espagne : <i>el Estado de las autonomías</i>.</p>

Géographie

« Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités »

La mondialisation est envisagée comme une intensification des liens et une hiérarchisation croissante des territoires à l'échelle mondiale. Après avoir abordé les principales composantes et dynamiques spatiales du monde contemporain en classes de seconde et de première, il s'agit, en classe terminale, d'étudier les conséquences, sur les territoires, du processus de mondialisation - entre intégrations et rivalités - et d'analyser le jeu des acteurs, cadre où s'opère la fragilisation ou l'affirmation des puissances.

Un intérêt accru est porté aux espaces stratégiques que sont les mers et les océans, ainsi qu'aux rapports de force marqués par des concurrences et des coopérations territoriales qui aboutissent à la recherche de gouvernances supranationales. Dans ce cadre, l'étude de l'Union européenne (UE) invite à interroger, d'une part, le fonctionnement, les atouts et les fragilités d'une organisation supranationale très intégrée et, d'autre part, son positionnement sur l'échiquier géopolitique mondial. L'étude de la France et de ses régions, dans le cadre de l'Union européenne et dans le contexte de la mondialisation, vise à mobiliser les connaissances, capacités et méthodes acquises au lycée, pour analyser les enjeux et les effets des politiques d'aménagement des territoires.

Thème 1 - Mers et océans : au cœur de la mondialisation (16-18 heures)

Questions	Commentaire
<p>Mers et océans : vecteurs essentiels de la mondialisation.</p> <p>Mers et océans : entre appropriation, protection et liberté de circulation.</p>	<p>La maritimisation des économies et l'ouverture des échanges internationaux confèrent aux mers et aux océans un rôle fondamental tant pour la fourniture de ressources (halieutiques, énergétiques, biochimiques, etc.) que pour la circulation des hommes et les échanges matériels ou immatériels.</p> <p>L'importance des routes et les itinéraires diffèrent selon la nature des flux (de matières premières, de produits intermédiaires, industriels, d'informations, etc.). Mais les territoires sont inégalement intégrés dans la mondialisation. Les routes maritimes et les câbles sous-marins, tout comme les ports et les zones d'exploitation, restent concentrés sur quelques axes principaux.</p> <p>D'importants bouleversements s'opèrent, ce qui accroît les enjeux géostratégiques et les rivalités de puissance, notamment autour des canaux et des détroits internationaux. La mise en valeur et l'utilisation des mers et des océans relèvent d'une logique ambivalente, entre liberté de circulation et volonté d'appropriation, de valorisation et de protection. La délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) est aujourd'hui la principale cause de tensions entre les États en raison des ressources présentes dans ces zones et de la volonté de ces États de les exploiter.</p>

Études de cas possibles

- Le golfe Arabo-Persique : un espace au cœur des enjeux contemporains.
- La mer de Chine méridionale : concurrences territoriales, enjeux économiques et liberté de circulation.
- L'océan Indien : rivalités régionales et coopérations internationales.
- Le détroit de Malacca : un point de passage majeur et stratégique.
- L'Espagne et la délimitation des zones économiques exclusives en Méditerranée.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : une puissance maritime ?	La France (métropolitaine et ultramarine), du fait de ses départements et territoires d'outre-mer, contrôle la deuxième zone économique exclusive (ZEE) mondiale et s'affirme encore comme une puissance maritime malgré la perte de compétitivité de ses ports. Les mers et océans demeurent, pour la France, des enjeux à la fois économiques, environnementaux et géostratégiques.

Thème 2 - Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation (16-18 heures)

Questions	Commentaire
Des territoires inégalement intégrés dans la mondialisation. Coopérations, tensions et régulations aux échelles mondiale, régionale et locale.	La mondialisation contemporaine conduit à l'affirmation ou à la réaffirmation de puissances et à l'émergence de nouveaux acteurs. Les territoires, quelle que soit l'échelle considérée (États, régions infra- et supra-étatiques, métropoles, etc.) ont inégalement accès à la mondialisation. La distance est encore un facteur contraignant, d'autant plus que des protections et des barrières sont mises en place, limitant les échanges internationaux. La hiérarchie des centres de décision mondiaux est en constante évolution. Parmi les plus grands centres financiers, cinq sont aujourd'hui en Asie, trois en Europe (Londres, Zurich et Francfort) et deux en Amérique du Nord. Concernant les inégalités territoriales, l'Union européenne a permis un rattrapage considérable du sud de l'Europe par rapport au nord. Les disparités interrégionales se réduisent toutefois plus lentement. Dans le reste du monde, de nombreux accords régionaux économiques se sont réalisés (ASEAN, Alena, Mercosur), mais certains sont peu porteurs de développement.

Études de cas possibles

- Les îles de la Caraïbe et des Antilles : entre intégration régionale et ouverture mondiale.
- La Russie, un pays dans la mondialisation : inégale intégration des territoires, tensions et coopérations internationales.
- Les corridors de développement en Amérique latine : un outil d'intégration et de désenclavement.
- L'Asie du Sud-Est : inégalités d'intégration et enjeux de coopération.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : un rayonnement international différencié et une inégale attractivité dans la mondialisation.	La France affirme sa place dans la mondialisation, d'un point de vue diplomatique, militaire, linguistique, culturel et économique. Elle entre en rivalité avec les autres pays et cherche à consolider ses alliances. La France maintient son influence à l'étranger via son réseau diplomatique et éducatif, des organisations culturelles, scientifiques et linguistiques (instituts français, Organisation internationale de la francophonie, Louvre Abu Dhabi, lycées français à l'étranger...), mais également à travers les implantations de filiales d'entreprises françaises. Elle attire sur son territoire, plus particulièrement à Paris et dans les principales métropoles, des sièges d'organisations internationales, des filiales d'entreprises étrangères, des manifestations sportives et culturelles aux retombées mondiales, des touristes, etc.

Thème 3 - L'Union européenne dans la mondialisation : des dynamiques complexes (16-18 heures)

Question spécifique sur la France	Commentaire

Questions	Commentaire
<p>Des politiques européennes entre compétitivité et cohésion des territoires.</p> <p>L'Union européenne, un espace plus ou moins ouvert sur le monde.</p>	<p>L'Union européenne présente une grande diversité de territoires, tout en étant l'organisation régionale au degré d'intégration le plus marqué au monde. L'UE est le premier pôle commercial mondial. Elle est cependant exposée à des défis et tensions externes et internes (difficulté à établir une politique commune en matière de défense, d'immigration, de fiscalité, etc.), ce qui limite son affirmation comme puissance sur la scène mondiale. Les politiques européennes de cohésion économique, sociale et territoriale visent deux objectifs : d'une part la réduction des inégalités territoriales, d'autre part la valorisation des atouts des territoires des États membres pour faire face à la concurrence mondiale.</p>

Études de cas possibles

- L'Allemagne : une puissance européenne aux territoires inégalement intégrés dans la mondialisation.
- Les transports dans l'Union européenne : un outil d'ouverture, de cohésion et de compétitivité.
- La politique agricole commune (PAC) : les effets territoriaux d'une politique européenne.
- La politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne : le cas de l'Espagne.

Question spécifique sur l'Espagne	Commentaire
<p>L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée : dynamiques et enjeux économiques et environnementaux.</p>	<p>Les territoires transfrontaliers se caractérisent par des échanges et des mobilités de part et d'autre de la frontière. L'Union européenne encourage les coopérations transfrontalières, en assurant notamment la libre circulation et en instituant un cadre réglementaire. Elle finance des projets et des équipements transfrontaliers par des programmes spécifiques.</p>

Thème conclusif - La France et ses régions dans l'Union européenne et dans la mondialisation : lignes de force et recompositions (8-10 heures)

Questions	Commentaire
<p>Les lignes de force du territoire français.</p> <p>Des recompositions territoriales à toutes les échelles, entre attractivité, concurrence et inégalités.</p>	<p>L'étude de la France et de ses régions vise à interroger le rôle des acteurs, à différentes échelles, dans l'intégration européenne et mondiale, et les effets territoriaux différenciés de cette intégration.</p> <p>L'étude de la région du lycée permet de mobiliser les connaissances acquises sur la France pour les appliquer à une autre échelle d'analyse. Il s'agit d'envisager avec les élèves les territoires de proximité et les divers aspects de leur attractivité. Cette approche leur fournit des clés de lecture pour comprendre leur territoire de proximité.</p>

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
 Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
 Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
 Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Partie pratique de l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques - session 2021

NOR : MENE2101467N

note de service du 16-3-2021

MENJS - DGESCO A-MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissements publics et privés sous contrat ; aux professeurs et professeurs des établissements publics et privés sous contrat

Cette note de service organise l'épreuve citée en objet pour toutes les académies de métropole, des Drom et COM et les lycées français des pays étrangers. La préparation, le déroulement et le suivi de cette épreuve du baccalauréat doivent être conduits conformément à la définition d'épreuve concernée et aux instructions de la présente note de service.

Les chefs d'établissement sont responsables de l'organisation de cette épreuve. Ils définissent et mettent en œuvre, dans le respect de l'ensemble des consignes nationales et académiques, l'organisation nécessaire dans leur établissement.

I. Situations d'évaluation

Les supports d'évaluation sont regroupés dans une banque disponible sur le site

<https://eduscol.education.fr/2661/banque-des-epreuves-pratiques-de-specialite-nsi> depuis le 21 janvier 2021.

Les exercices contenus dans cette banque ne sont pas dissociables. Le candidat traite les 2 exercices proposés.

II. Préparation de l'épreuve

Le recteur d'académie ou le vice-recteur désigne un ou des inspecteur(s) d'académie-inspecteur(s) pédagogique(s) régional(aux) (IA-IPR) référent(s), en nombre nécessaire pour s'acquitter au mieux des missions qui leur sont confiées.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents sont informés des choix effectués par les établissements et en vérifient la cohérence. Ces référents sont, par ailleurs, chargés de répondre, directement, à toute difficulté que les professeurs coordonnateurs leur soumettront.

III. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule dans chaque établissement, pendant la période de l'épreuve écrite, selon le calendrier fixé par le recteur d'académie ou le vice-recteur concerné.

Les professeurs examinateurs renseignent une fiche individuelle d'évaluation au nom de chaque candidat. Cette fiche porte la note qui est attribuée au candidat sur 8 points, exprimée au demi-point près, et un commentaire qualitatif. Ce document ainsi que la (ou les) feuille(s) réponse rédigée(s) par l'élève, qui ont le même statut juridique que la copie d'écrit, sont agrafés ensemble et remis à l'issue de la correction au chef d'établissement.

Chaque exercice est noté sur 4 points et doit faire l'objet d'une notation particulière.

L'aspect oral fait pleinement partie de l'épreuve pratique. Il est donc conseillé de poser une ou plusieurs questions sur le code pour chaque exercice.

Concernant la notation des exercices, il est recommandé d'appliquer le barème suivant : 3 points pour la programmation et 1 point pour l'expression orale.

Pour la programmation, il faut donner *a minima* 2,5 points si le code est cohérent même si le programme ne « tourne » pas.

La grille, ci-dessous, est un exemple de grille de compétences pour aider les évaluateurs. Elle n'a aucun caractère prescriptif.

Critères d'évaluation	Définition du critère	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Connaissance des savoir-faire techniques	Connaissance des concepts de base	Besoin permanent d'assistance	Besoin de consignes complémentaires et d'assistance ponctuelle	Rarement besoin de consignes complémentaires	Travaille de façon autonome
Qualité de mise en œuvre	Niveau de conformité des opérations réalisées	Fait fréquemment des erreurs, exige une surveillance permanente	Produit un travail qu'il faut contrôler régulièrement	Fait des erreurs minimales qu'il ou elle parvient à verbaliser et propose des solutions	Travaille sans erreur
Qualité du dialogue	Justification	Pas de réponse	Pas clair	Relativement clair mais manque parfois de précision	Démontre une capacité à reformuler pour bien se faire comprendre

Tout incident significatif, relatif au contenu même des situations d'évaluation, doit être signalé et traité au niveau de l'académie ou de la collectivité d'outre-mer concernée, par la cellule d'alerte que le recteur d'académie ou vice-recteur aura mise en place à cet effet.

Tout autre incident significatif doit être immédiatement signalé par le chef d'établissement concerné au recteur d'académie ou vice-recteur qui en saisira la direction générale de l'enseignement scolaire (mission du pilotage des examens) pour décision.

IV. Suivi de l'épreuve

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux dressent, avec le concours des professeurs, un bilan de l'épreuve pratique qui est transmis, ensuite, à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

V. Absence, dispense et aménagement

Des instructions relatives aux absences et aux situations particulières pour lesquelles une dispense de cette épreuve peut être accordée sont mentionnées dans la note de service relative à la définition d'épreuve n° 2020-030 du 11 février 2020 (parue au BOEN spécial n° 2 du 13 février 2020).

Les élèves en situation de handicap pour lequel le recteur d'académie ou vice-recteur, sur avis du médecin désigné par la maison départementale des personnes handicapées, n'a pas préconisé une dispense de la partie pratique de l'épreuve mais un aménagement, passent cette partie sur un support d'évaluation adapté à leur handicap. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter notamment sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation, voire l'adaptation de ce support d'évaluation. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que le support d'évaluation permette que des compétences soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les compétences visées.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Personnels

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours internes du Capes à affectation locale en Guyane - session 2021

NOR : MENH2108350A

arrêté du 2-3-2021

MENJS - DGRH-D1

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-31 ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; arrêté du 19-4-2013 ; arrêté du 8-10-2020 ; propositions du directeur général des ressources humaines

Article 1 - Les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) ouverts au titre de la session 2021, sont nommés ainsi qu'il suit :

Anglais

- Thierry Goater, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Lettres

option lettres modernes

- Catherine Mottet, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mathématiques

- Xavier Sorbe, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 2 mars 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,
Florence Dubo

Personnels

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes et internes du Capes avec affectation à Mayotte - session 2021

NOR : MENH2108358A

arrêté du 2-3-2021

MENJS - DGRH-D1

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-31 ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 2021-110 du 3-2-2021 ; arrêtés du 11-2-2021 ; propositions du directeur général des ressources humaines

Article 1 - Xavier Sorbe, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommé président du jury du concours externe de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) avec affectation à Mayotte, section mathématiques, ouvert au titre de la session 2021.

Article 2 - Les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) avec affectation à Mayotte, ouverts au titre de la session 2021, sont nommés ainsi qu'il suit :

Lettres

option lettres modernes

- Renaud Ferreira de Oliveira, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mathématiques

- Xavier Sorbe, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 2 mars 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,
Florence Dubo